



A l'attention de **M. LE MAIRE**,
MAIRIE
89 Route Nationale 2
97412 BRAS-PANON

La Possession, le 5 novembre 2015

Objet : Avis sur la remise en état du projet de site de carrière "Ma Pensée" à BRAS-PANON

LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le Maire,

Conformément à la réglementation en vigueur (*Décret n°2010-368 du 13 avril 2010, portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations, et plus particulièrement son article 8*), vous trouverez ci-joint à la présente, l'avis sur la proposition de remise en état, et d'usages du site à l'issue de son exploitation.

Il vous appartient d'émettre, sur ces bases, un avis "favorable", "indifférent", ou "défavorable", mais cet avis ne préjuge pas l'avis qui sera formulé par le Conseil Municipal dans le cadre de la procédure d'instruction réglementaire de la demande d'autorisation. Il faudra ensuite nous le retourner complété, paraphé sur toutes les pages, daté et signé, en courrier recommandé avec Accusé de Réception.

Nous rappelons ici que, comme le stipule l'article 8 du Décret mentionné ci-dessus, "*... cet avis sera réputé émis si les personnes consultées ne se sont prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine par le demandeur.*"

Nous vous souhaitons bonne réception des présentes, et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération. Nous restons à votre disposition pour tout complément que vous pourriez juger utile.

Eric DONTENVILLE
Directeur d'Exploitation
Granulats de l'Est

P.J. : - 1 avis à compléter, parapher, dater et signer

GRANULATS DE L'EST

Siège Social : ZA du Moulin Joli – 40, rue Mahatma Gandhi – 97419 LA POSSESSION
Tél. 04 90 91 61 32 – Fax. 04 90 91 61 42

S.A.S. au capital de 10 000 € - RCS Saint-Denis de la Réunion 800 730 673 – Code APE 0812Z – SIRET 800 730 673 00012 – Code TVA FR XX 800 730 673

ATTESTATION

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE SUR LA PROPOSITION DE REMISE EN ETAT, ET D'USAGES DU SITE A L'ISSUE DE SON EXPLOITATION (CARRIERE DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES)

La Société GRANULATS DE L'EST-SAS dépose sur le territoire de la commune de Bras-Panon, au lieu-dit "Ma Pensée", un dossier de demande d'autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Ce dossier concerne l'ouverture et l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur les parcelles AI-929, 930, 931, 934, 935 et 936 pour une surface d'autorisation équivalent à 8,8 ha environ.

La remise en état du site consistera à remblayer entièrement la fosse créée à l'aide des stériles d'exploitation et des matériaux inertes extérieurs issus de chantiers du BTP locaux en provenance du site de Paniandy, afin de lui rendre sa vocation agricole initiale, sur un terrain nivelé à hauteur du terrain naturel d'origine (entre 5 m et 11 m NGR d'Est en Ouest). Ceci avec un double objectif : la restitution sur 8,3 ha environ d'un sol aux propriétés agronomiques équivalentes pour un retour de la culture de la canne ; et le développement, au Nord, sur 5.000 m², d'une nouvelle activité liée à la mer, avec l'aménagement de bassins ostréicoles de grossissement d'huîtres.

A terme les orientations prises en ce sens viseront à garantir la bonne insertion du site dans son environnement, avec restitution des chemins d'exploitation (cf. l'annexe au présent avis, pour les grands principes de cette remise en état).

Cet avis répond aux obligations de l'article R512-6 – art. 7° du Code de l'Environnement, modifié par Décret 2011-2019 du 29 décembre 2011 pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'exploitation :

"I.-A chaque exemplaire de la demande d'autorisation doivent être jointes les pièces suivantes :

7° Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur".

Je, soussigné, Monsieur Daniel GONTHIER, agissant en qualité de Maire de la commune de Bras-Panon, ai l'honneur de donner un avis¹ sur :

- L'état dans lequel devra être remis le site projeté "Ma Pensée" lors de son arrêt définitif,
- L'usage du site à l'issue de son exploitation et de sa remise en état,

..., tels qu'ils sont prévus par la Société GRANULATS DE L'EST-SAS dans son dossier de demande d'autorisation.

Il ne préjuge pas l'avis qui sera formulé par le Conseil Municipal dans le cadre de la procédure d'instruction réglementaire de la demande d'autorisation.

Fait à Bras-Panon, le

Monsieur Daniel GONTHIER,
Maire de Bras-Panon.

¹ A compléter par l'une des mentions suivantes : *favorable / indifférent / défavorable*

ANNEXE A L'AVIS SUR LA PROPOSITION DE REMISE EN ETAT, ET D'USAGES DU SITE A L'ISSUE DE SON EXPLOITATION (CARRIERE DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES)

La remise en état des terrains situés sur la commune de Bras-Panon, au lieu-dit "Ma Pensée", sera accomplie conformément au plan de réaménagement et à ses modalités définies par l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter et dans le dossier de demande d'autorisation. Elle se déroulera de manière progressive et coordonnée à l'extraction, du Nord vers le Sud, de telle sorte que l'insertion environnementale soit obtenue de la meilleure manière possible, et dans les détails les plus brefs.

Les travaux de remise en état comporteront au minimum les dispositions suivantes : La mise en sécurité des talus d'exploitation ; Le nettoyage de l'ensemble des terrains et, d'une manière générale, la suppression de toutes les structures n'ayant pas d'utilité après la remise en état du site ; L'insertion satisfaisante dans le paysage de l'espace affecté par l'exploitation, compte tenu de la vocation ultérieure du site. L'aboutissement de leur réalisation donnera au site réaménagé sa vocation future, qui correspond en grande partie à celle qu'elle avait avant l'exploitation de la carrière, c'est-à-dire agricole, avec un double objectif :

- Restitution, sur 8,3 ha environ, de la topographie initiale avec un sol aux propriétés agronomiques équivalentes, pour un retour de la culture de la canne;
- Développement, au Nord, sur environ 5.000 m², d'une activité nouvelle liée à la mer, conformément aux préconisations du SMVM, avec l'aménagement de bassins ostréicoles de grossissement d'huîtres, en compatibilité avec le PLU, le SAR et le SDC, et avec l'accord du propriétaire.

L'excavation du site sera remblayée, dans les règles de l'art, jusqu'au niveau du terrain naturel initial avec : les stériles d'extraction (70.000 m³ environ) ; des matériaux inertes externes du BTP (745.000 m³ environ) amenés depuis le site de Paniandy ; puis, dans la zone agricole, avec les terres de découverte (45.000 m³ environ) pour la reconstitution du sol cultivable, régales sur 50 cm au-dessus de la zone remblayée, afin d'atteindre le niveau du TN. Cela aura pour effet d'effacer les talus d'exploitation. La reconstitution du sol agricole s'effectuera de la manière suivante :

- Reprise avec la pelle de l'horizon superficiel du sol agricole sélectivement (= terre végétale) ; Epierrage si besoin et régalaie à l'aide d'un engin à chenilles pour assurer une moindre compaction du sol ; Mise en œuvre de la terre végétale en mode "rétro" pour éviter de circuler sur les parties déjà réaménagées, avec une légère pente (inférieure à 1%) vers l'Est afin de drainer les eaux de ruissellement vers leur exutoire naturel, l'Océan Indien. Les terrains ainsi préparés à l'agriculture pourront être restitués dès lors que les conditions agronomiques le permettront. L'emprise de la carrière se trouvera alors réduite aux seules surfaces en chantier.

La zone ostréicole sera aménagée au Nord des emprises dès la première phase quinquennale d'exploitation du site. Le mode opératoire pour la réalisation de ces bassins sera le suivant :

- Sur une zone d'environ 5.000 m² réservée à cet effet, la fosse d'extraction sera entièrement remblayée. Par contre, aucune terre végétale n'y sera régalaie ; Puis, lorsque la zone en cours de remblai se sera décalée vers le Sud, à une distance d'au-moins 20 m, des bassins d'environ 400 m² (20 x 20 m) et de 1,5 m de profondeur environ seront creusés dans les remblais compactés préalablement mis en place (la taille définitive des bassins sera confirmée par l'exploitant ostréicole lors de la mise en place). Les matériaux évacués lors de cette phase de creusement seront réutilisés pour remblayer la fosse d'extraction plus au Sud ; Les bassins seront ensuite entièrement maçonnés et seront prêts à être mis en eau.

Les chemins d'exploitation existants seront autant que possible rétablis, sauf dans la zone Nord réservée à l'ostréiculture. Ils seront recréés avec une faible pente (1 à 2%) pour drainer les eaux. Ils auront une largeur suffisante pour le passage d'un tracteur, et seront recouverts de tout-venant compacté sur 30 cm au moins pour assurer leur portance.

PLAN DU REAMENAGEMENT

ATDX Echelle 1/2500 - Coordonnées UTM 40 - NGR
 15_08_13_phase 3 ream.dwg 4 novembre 2015

N = 7678.750

N = 7678.750

N = 7678.750

N = 7678.750

N = 7678.750

N = 7678.750

N = 7678.750

N = 7678.750

N = 7678.750

N = 7678.750

N = 7678.750

N = 7678.750

N = 7678.500

N = 7678.500

N = 7678.500

N = 7678.500

N = 7678.500

N = 7678.500

N = 7678.500

N = 7678.500

N = 7678.500

N = 7678.500

N = 7678.500

N = 7678.500

N = 7678.250

N = 7678.250

N = 7678.250

N = 7678.250

N = 7678.250

N = 7678.250

N = 7678.250

N = 7678.250

N = 7678.250

N = 7678.250

N = 7678.250

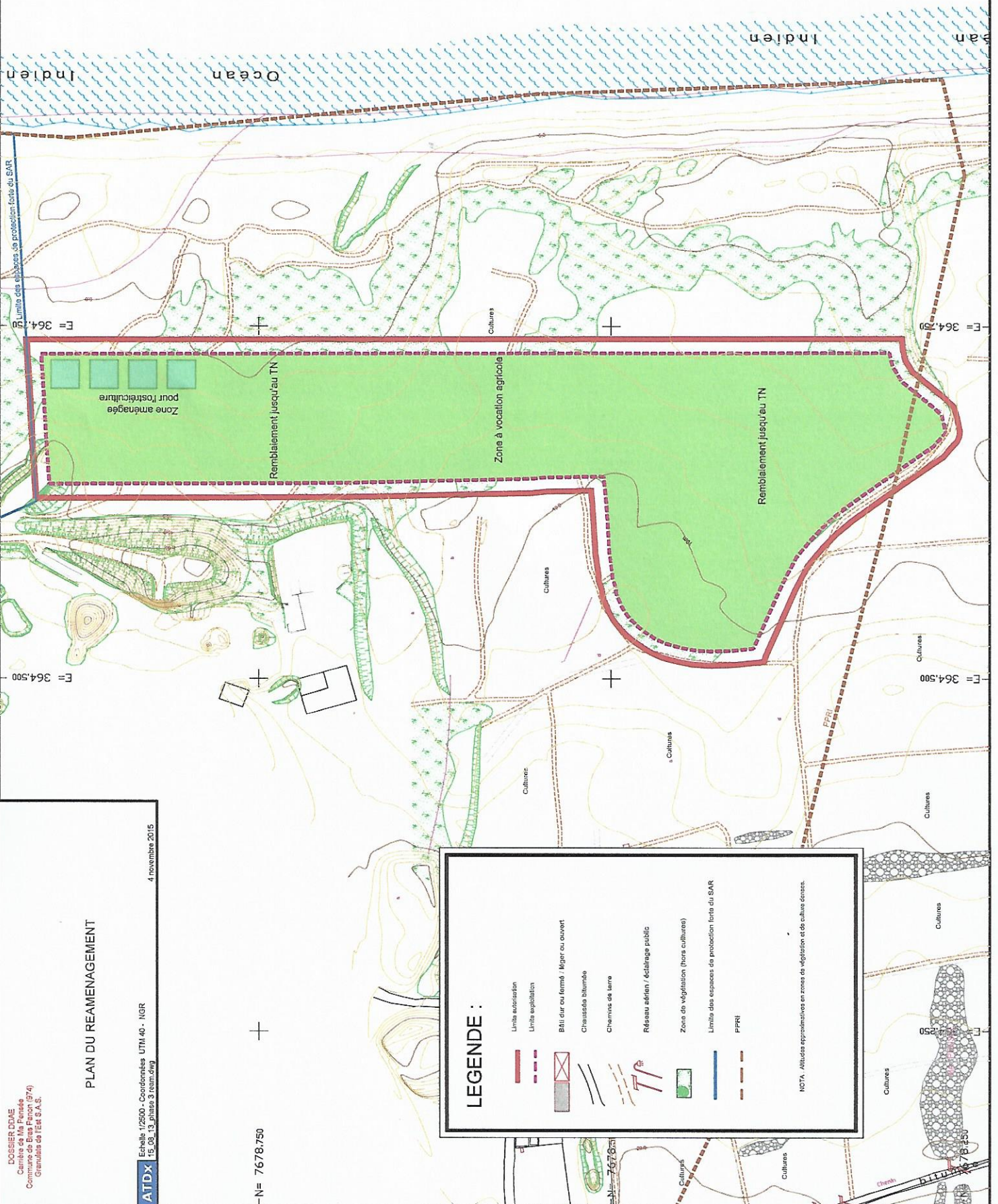
N = 7678.250

E = 365.000

E = 364.750

E = 364.500

E = 364.250



LEGENDE :

- Limite autorisation
- Limite exploitation
- Bâtiment sur ou fermé / léger ou ouvert
- Chaussée bitumée
- Chemine de terre
- Réseau aérien / éclairage public
- Zone de végétation (hors cultures)
- Limite des espaces de protection forte du SAR
- PPRI

NOTA : Altitudes approximatives en zones de végétation et de culture denset.

Destinataire

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



MONSIEUR LE MAIRE
 MAIRIE
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

89 ROUTE NATIONALE 2
 97412 BRAS PANON
Adresse
Code postal Commune

Numéro de l'envoi : 1A 112 049 6347 3



GDE / E. JONTENVILLE

Expéditeur

~~GRANULATS DE L'EST~~

Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

~~ZA DU MOULIN JOLI~~

N°: 40 RUE MAHATMA GANDHI

Libellé de la voie

97419

LA POSSESSION

Code postal

COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne.

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 44 boulevard de Vaugirard - 75757 Paris CEDEX 15



Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

Signature
(Précisez Nom et Prénom si mandataire)

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature Facteur*

Date : Prix : CRBT :

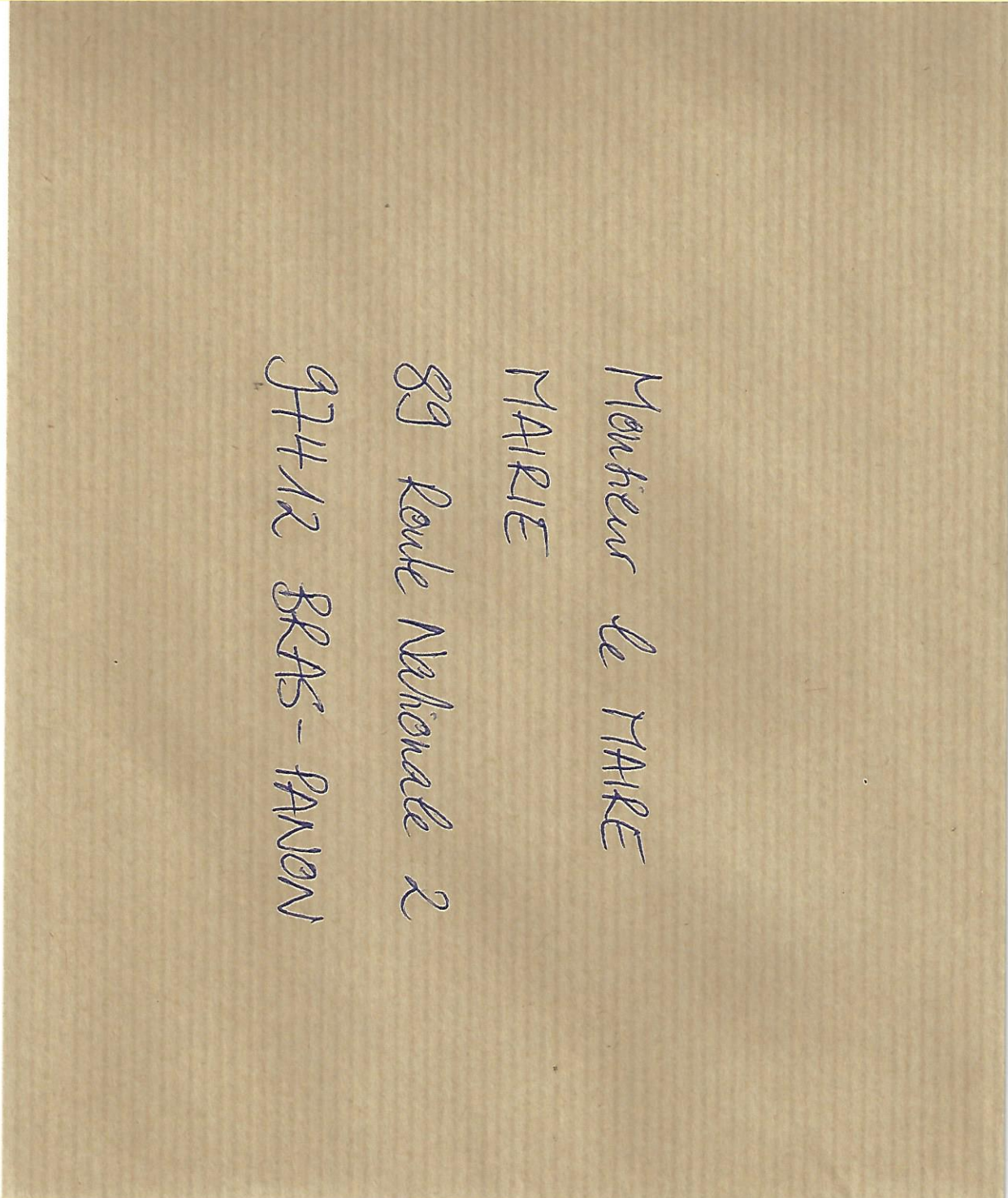
Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 R2 R3

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment

Expéditeur

PREUVE DE DISTRIBUTION

Cadres réservés à La Poste



Destinataire

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE
89 ROUTE NATIONALE 2
97412 BRAS PANON

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers : composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels : composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : _____ Prix : _____ CRBT : _____

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €



Numéro de l'envoi : **1A 112 049 6347 3**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

GDE DE JONTEVILLE

GRANULATS DE L'EST
ZA DU MOULIN JOLI
40 RUE MAHATMA GANDHI
97419 LA POSSESSION



PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier.



En provenance de :

~~MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE~~

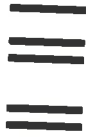
~~89 ROUTE NATIONALE 2
97412 BRAS PANON~~

SGR2121 - PTC SA - 261428707 - 1114



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 112 049 6347 3



GDE / E. JONTENVILLE

Renvoyer à

FRAB

GRANULATS DE L'EST

REÇU 12 NOV. 2015

ZA DU MOULIN JOLI

40 RUE MAHATMA GANDHI

97419 LA POSSESSION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature

[Signature]

(Mandataire)

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

